

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2023-053

SEANCE DU **MARDI 16 MAI 2023**

*Le mardi 16 mai 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 10 mai 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRÉ, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 24
Nombre de Membres présents : 19	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 5	Abstention : 0
	Non votant : 0

### PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGRÉE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Éric FLEUREAUX, Frédéric DAVIET.

### ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Eric MAUCORT À Chantal BOISNIER, Jean-Jacques BILLARD À Jean-Marc NARDI, Marc PLOUZEAU À Jean-Luc DUPONT, Laurent BAUMEL À Frédéric DAVIET, Fabrice MASSON À Françoise BAUDIN.

### ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Eric MAUCORT, Jean-Jacques BILLARD, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Yoanna DESROCHES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Marc NARDI

## Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de Charges du 21 mars 2023

*Vu l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts ;*

*Vu la délibération n°2022/096 du 07 avril 2022 du conseil communautaire portant création d'un service de Police Municipale Intercommunale ;*

*Vu la convention de création d'une Police Municipale Intercommunale passée entre la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et ses communes membres certifiée exécutoire le 27 septembre 2022 ;*

*Vu la convention intercommunale de coordination de la Police Municipale Intercommunale et des forces de sécurité de l'État signée le 28 septembre 2022 ;*

*Vu l'avis favorable de la Commission d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) réunie le 21 mars 2023, pour évaluer les transferts de charges occasionnées par la création de la Police Municipale Intercommunale ;*

*Vu la délibération de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire n°2023-068 en date du 05 avril 2023 prenant acte du rapport de la CLECT du 21 mars 2023 ;*

Considérant que cette évaluation est un préalable nécessaire à la fixation ou révision du montant de l'attribution entre les communes et l'EPCI et qu'elle doit être adoptée par délibération de chaque commune membre à la majorité qualifiée ;

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLETC du 21 mars 2023.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITE :*

- **PREND** acte du rapport de la CLETC du 21 mars 2023 établi suite à la création de la Police Municipale Intercommunale ;
- **APPROUVE** le présent rapport tel qu'il est présenté en annexe.

Fait à CHINON, le 24 mai 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 08/06/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.